



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant Permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous le texte d'un communiqué de presse publié par l'équipe de vérification de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui s'est rendue, le 9 novembre 2014, dans le village de Tabit, afin d'y enquêter sur des allégations de viol à grande échelle qui aurait été commis dans le village. Le communiqué de presse se lit comme suit :

« El Fasher, le 10 novembre 2014. Comme suite à nos précédents communiqués de presse, une équipe de vérification de la MINUAD a pu se rendre, le 9 novembre 2014, dans le village de Tabit, dans le nord du Darfour, après la diffusion dans les médias d'informations selon lesquelles un viol de 200 femmes et filles aurait été commis dans la région. L'équipe était composée de représentants des composantes de police, militaire et civile.

Les enquêteurs ont passé plusieurs heures à sillonner le village et à interroger divers résidents de Tabit, y compris des notables locaux, des citoyens ordinaires, des enseignants et des étudiants, afin de vérifier la véracité des informations diffusées par les médias. Les dirigeants locaux ont réaffirmé à l'adresse de la MINUAD qu'ils coexistaient pacifiquement avec les autorités militaires locales dans la région. L'équipe s'est également entretenue avec le commandant local des Forces armées soudanaises.

Aucune des personnes interrogées n'a confirmé qu'un viol avait eu lieu à Tabit le jour où les médias ont fait état de l'incident. L'équipe n'a trouvé aucune preuve ni reçu aucune information concernant les allégations diffusées par les médias pendant la période en question.

La MINUAD entend poursuivre son action sur la question, y compris en menant, le cas échéant, de nouvelles enquêtes et patrouilles, en coordination avec les autorités du pays d'accueil et conformément à l'accord sur le statut des forces qu'elle a conclu avec le Gouvernement soudanais. »

Le communiqué de presse prouve sans l'ombre d'un doute que les allégations ont été inventées de toutes pièces et sont dénuées de tout fondement. Qui plus est, les villageois se sont indignés, considérant les allégations comme une tentative flagrante de ternir leur image, et ont décidé de porter plainte contre ceux qui les ont diffusées, car elles sont contraires aux valeurs morales et à la dignité de tous les citoyens soudanais.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Rahamtalla Mohamed Osman **Elnor**
